

Québec, le 10 juin 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 14 mai dernier, la députée de Vaudreuil, M<sup>me</sup> Marie-Claude Nichols, a inscrit au feuillet une question concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La TECQ 2014-2018 a pris fin le 31 décembre 2018. Selon l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence Canada-Québec, signée en 2014 pour 10 ans, un réexamen des modalités devait avoir lieu, et ce, en vue d'apporter des ajustements pour la TECQ 2019-2023.

C'est dans ce contexte que le Québec a multiplié les interventions auprès du gouvernement fédéral afin que soient entendues les demandes des municipalités à l'égard de l'admissibilité de certains bâtiments municipaux (hôtels de ville, casernes de pompiers, garages, bureaux et entrepôts municipaux), de l'ensemble des barrages municipaux et des travaux en régie.

Outre les nombreux échanges au niveau administratif, j'ai écrit à ce sujet au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, M. François-Philippe Champagne, le 28 janvier et le 6 mars 2019. De plus, le 3 mai, mon collègue, le ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, lui a également écrit. Comme je me suis engagée à le faire lors de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Volet Affaires municipales, une copie de cette correspondance sera remise aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale au cours des prochaines semaines. Par ailleurs, toute personne intéressée à consulter le contenu de celle-ci peut également présenter une demande en ce sens à la responsable de l'accès à l'information du Ministère.

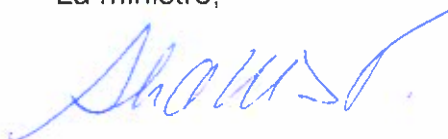
...2

Vous y constaterez que, malgré les efforts déployés et le fait que ces demandes faisaient consensus au Québec, le gouvernement fédéral n'a pas à ce jour répondu favorablement à nos demandes.

Dans ce contexte, et afin de confirmer le plus rapidement possible aux municipalités les sommes auxquelles elles ont droit, le gouvernement prévoit approuver très bientôt les modalités de la TECQ 2019-2023, dont l'enveloppe totale atteint 3,41 milliards de dollars, sans les ajustements souhaités. Dans l'éventualité où le gouvernement fédéral réviserait sa position, nous prévoyons informer les municipalités en temps opportun de tout changement à ces modalités.

Veillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Andrée Laforest